AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C4666
FR0000125346-FS1217

29 octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 octobre 2020, la société Morgan Stanley Corp. (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 23 octobre 2020, le seuil de 5% du capital de la société INGENICO et détenir indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales Morgan Stanley & Co. International plc, Morgan Stanley & Co. LLC et Morgan Stanley France S.A., 3 352 933 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Morgan Stanley France S.A.	3 345 712	5,25	3 345 712	4,93
Morgan Stanley & Co. International plc	5 654	0,01	5 654	0,01
Morgan Stanley & Co. LLC	1 567	ns	1 567	ns
Total Morgan Stanley Corp.	**3 352 933**	**5,26**	**3 352 933**	**4,94**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INGENICO sur le marché.

À cette occasion, la société Morgan Stanley France S.A. a franchi individuellement en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société Morgan Stanley & Co. LLC a précisé détenir 1 567 actions INGENICO au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions INGENICO (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Morgan Stanley & Co. International plc a précisé détenir 193 actions INGENICO (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 190 actions INGENICO résultant de la détention de contrats de « *put option* » exerçables à tout moment jusqu'au 18 décembre 2020, portant sur autant d'actions INGENICO au prix unitaire par action de 55,30 € ; et

- 3 actions INGENICO résultant de la détention de contrats de « *convertible bond* » exerçables à tout moment jusqu'au 26 juin 2022, portant sur autant d'actions INGENICO.

[1] Sur la base d'un capital composé de 63 713 047 actions représentant 67 878 793 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.